



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°564) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES BERLIOZ ET
CHOPIN, A L'ETABLISSEMENT PUBLIC « LA
CITE DE LA VOIX » A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-065
EN DATE DU 28 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SÉGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'établissement public « la Cité de la Voix » représenté par son directeur, Monsieur Nicolas Bucher, domicilié 4, rue de l'hôpital, 89450 Vezelay, d'organiser des auditions, les 4 et 5 mars 2019 de 9 h à 18 h 30 dans les salles Berlioz et Chopin ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'établissement public « la Cité de la Voix » représenté par son directeur, Monsieur Nicolas Bucher, domicilié 4, rue de l'hôpital, 89450 Vezelay, une convention de location de salles, pour un montant de 270,75 € TTC (deux cent soixante-dix euros et soixante-quinze centimes) pour les frais de location, afin d'organiser des auditions, les 4 et 5 mars 2019 de 9 h à 18h30 dans les salles Berlioz et Chopin ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET